

14ème législature

Question N° : 14037	De M. Kléber Mesquida (Socialiste, républicain et citoyen - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > politique de la santé	Analyse > hypersensibilité chimique. reconnaissance. prise en charge.
Question publiée au JO le : 18/12/2012 Réponse publiée au JO le : 16/04/2013 page : 4124		

Texte de la question

M. Kléber Mesquida appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés que rencontrent les personnes atteintes d'hypersensibilité chimique multiple ou syndrome MCS (*multiple chemical sensitivity*). Ce phénomène d'hypersensibilité chimique multiple apparaît comme une affection invalidante et mal connue, caractérisée par la répétition des symptômes qui touchent plusieurs organes sous l'effet d'une exposition à des substances chimiques. Les pesticides, insecticides, produits d'entretien, adhésifs, matériaux de construction, moquettes, peintures, essence, fumées, désodorisants, tous les produits cosmétiques, parfums, shampoings, etc. ont des impacts tels que maux de tête, difficultés respiratoires, troubles neurologiques, de la vision, digestifs, sensoriels, fatigue chronique, palpitations cardiaques et de nombreuses sensibilités, intolérances alimentaires, qui font souvent confondre la maladie avec des allergies. Les symptômes de MCS sont très peu connus de la médecine en France, seul les pays d'Europe du Nord, du Canada, des Etats Unis comptent plusieurs spécialistes. Répertoire aux Etats-Unis depuis les années 1950, le MCS est aujourd'hui reconnu au Canada, en Allemagne et au Benelux, mais reste ignoré en France. L'association française d'aide et de défense des personnes atteintes du syndrome d'hypersensibilité chimique multiple souhaite sensibiliser les pouvoirs publics pour reconnaître la maladie, afin de rompre l'isolement des malades diversement affectés, sans écoute et sans recours, et afin qu'ils puissent enfin d'être traités. Aussi, le lui demande si elle entend prendre des mesures pour la reconnaissance de cette affection.

Texte de la réponse

L'intolérance environnementale idiopathique est la dénomination actuelle de l'hypersensibilité chimique multiple. C'est aux Etats-Unis que les premiers cas ont été rapportés dans les années 90. En France, plusieurs équipes ont rapporté des syndromes d'intolérance à différents produits comme les solvants. Les consultations de pathologies professionnelles ont développé une expertise dans ce domaine. Ce syndrome, malgré les très nombreuses recherches étiopathogéniques (recherches sur les causes du syndrome) qui lui ont été consacrées, demeure médicalement inexplicé. L'évolution du dispositif de prise en charge des pathologies professionnelles et environnementales est à l'étude dans le cadre du second plan national santé environnement (PNSE2), action 24 « Améliorer la prise en charge des pathologies potentiellement dues à l'environnement ». Ce dispositif pourrait avoir pour ancrage le Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles (RNV3P), constitué d'experts médicaux qui recensent de façon systématique et standardisée l'ensemble des problèmes de santé au travail donnant lieu à une consultation dans un des trente-deux centres de consultations de pathologies professionnelles (CCPP) et des sept services de santé au travail. Ce réseau a pour vocation essentielle de détecter des liens non connus entre santé et travail mais a aussi développé une compétence sur les questions de santé liées à l'environnement en général. Il est opérationnel depuis janvier 2001. L'agence nationale de sécurité sanitaire de



l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en assure la coordination depuis 2006. Le réseau est constitué de six partenaires nationaux (Anses, Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble, Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, Institut de Veille Sanitaire et Société Française de Médecine du Travail) et des CCPP régionaux. Enfin, dans le cadre de l'appel à projets de recherche financés par l'Anses, une étude explorant le système neurologique sensitif de sujets se plaignant d'intolérance environnementale (hypersensibilité chimique, hypersensibilité aux ondes électromagnétiques) a débuté en février 2013. Les résultats de ces travaux pourront alimenter une réflexion plus générale pour une meilleure prise en charge de l'ensemble des intolérances environnementales idiopathiques.